



**PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE
ACM Marcel PAGNOL 2024/2025**

TABLE DES MATIERES

1-LE CADRE D'INTERVENTION : CE QUI EST POSE ET CE QUI SE CONSTRUIT	2
1.1. DU PROJET DE LOI AU PROJET DE STRUCTURE.....	2
1.1.1. Le cadre, la loi	2
1.1.2. Les valeurs de l'association Jean-Paul Coste	2
1.1.3. Les axes du Projet Social	3
1.1.4. De l'éducatif au pédagogique	4
1.2. LES MODALITES D'ACCUEIL DE L'ACM M. PAGNOL.....	5
1.2.1. Le public accueilli	5
1.2.2. L'équipe et son travail	5
1.2.3. Les locaux	6
1.2.4. La communication avec les parents	7
1.2.5. Les partenaires	7
2-LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : UNE DEMARCHE COLLECTIVE	8
2.1. LE CADRE QUI FAIT REPERE.....	10
2.4. LA PARTICIPATION QUI FAIT PROJET	11
LE FONCTIONNEMENT GENERAL ET LES PROJETS TRANSVERSAUX.....	13
3.1. LES JOURNEES « TYPE »	13
3.2. L'organisation des temps d'activités	14
3.2.1. En interne	14
3.2.2. Les projets externes	16
Conclusion	17
ANNEXES	18

1-LE CADRE D'INTERVENTION : CE QUI EST POSE ET CE QUI SE CONSTRUIT

1.1. DU PROJET DE LOI AU PROJET DE STRUCTURE

1.1.1. Le cadre, la loi

Notre pratique est soumise au **Code de l'Action Sociale et des Familles** et placée sous l'autorité du Ministre de la Jeunesse et des Sports. Dans l'élaboration de notre Projet Pédagogique, nous nous intéressons au cadre législatif défini par le Décret n°2002-885 du 3 mai 2002 (Cf. Annexe 1) qui souligne l'importance du projet éducatif et du document pédagogique qui en découle ainsi que les attentes concernant les équipes de direction et d'animation.

En effet, cet article précise que *«la personne qui dirige le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement met en œuvre le projet éducatif [...] et en précise les conditions de réalisation dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui animent le séjour »*. Il précise également les différents points qui doivent apparaître dans le document : les caractéristiques du public accueilli, des locaux, les activités proposées, le déroulement d'une journée « type », etc.

C'est là le **point de départ de notre travail**, l'exigence première à laquelle nous avons souhaité répondre. Il importe que nos aspirations personnelles et professionnelles, qui fonderont l'originalité de notre projet pédagogique, s'inscrivent dans le projet de loi qui le précède.

1.1.2. Les valeurs de l'association Jean-Paul Coste

Le CSC Jean-Paul Coste est né d'une volonté commune de se retrouver, de partager les ressources et de construire ensemble pour l'avenir. Après 50 ans, cette histoire reste insufflée dans la structure.

Issue du mouvement de l'**Éducation Populaire** et adhérente à la fédération des Centres Sociaux et Socio-culturels, notre association se réfère à trois grands axes de travail :

- la **Dignité Humaine**, parce que reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude des acteurs sociaux que nous sommes,
- la **Solidarité**, parce que considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est-à-dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est notre conviction constante,
- la **Démocratie**, parce qu'opter pour la démocratie c'est vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

À partir de là, le CSC Jean-Paul Coste a choisi de cibler son action autour des valeurs suivantes : la **Solidarité citoyenne**, la **Justice sociale**, la **Liberté d'expression** et l'**Accessibilité à la culture et aux loisirs pour tous**. Parce que, « **l'Éducation Populaire, est une démarche d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et citoyennes mènent collectivement des actions qui visent à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu, pour un mieux vivre-ensemble** »

1.1.3. Les axes du Projet Social

Le CSC Jean-Paul Coste est agréé « Centre Social » par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) depuis 1985. Rédigé tous les 4 ans, le « Projet Social » définit les orientations et les axes de travail de l'ensemble de l'association. Il nous paraissait donc primordial de partir également de ce document pour élaborer notre projet pédagogique.

Le Projet Social décline 3 axes¹ qui constituent la « colonne vertébrale » du projet associatif de la structure :

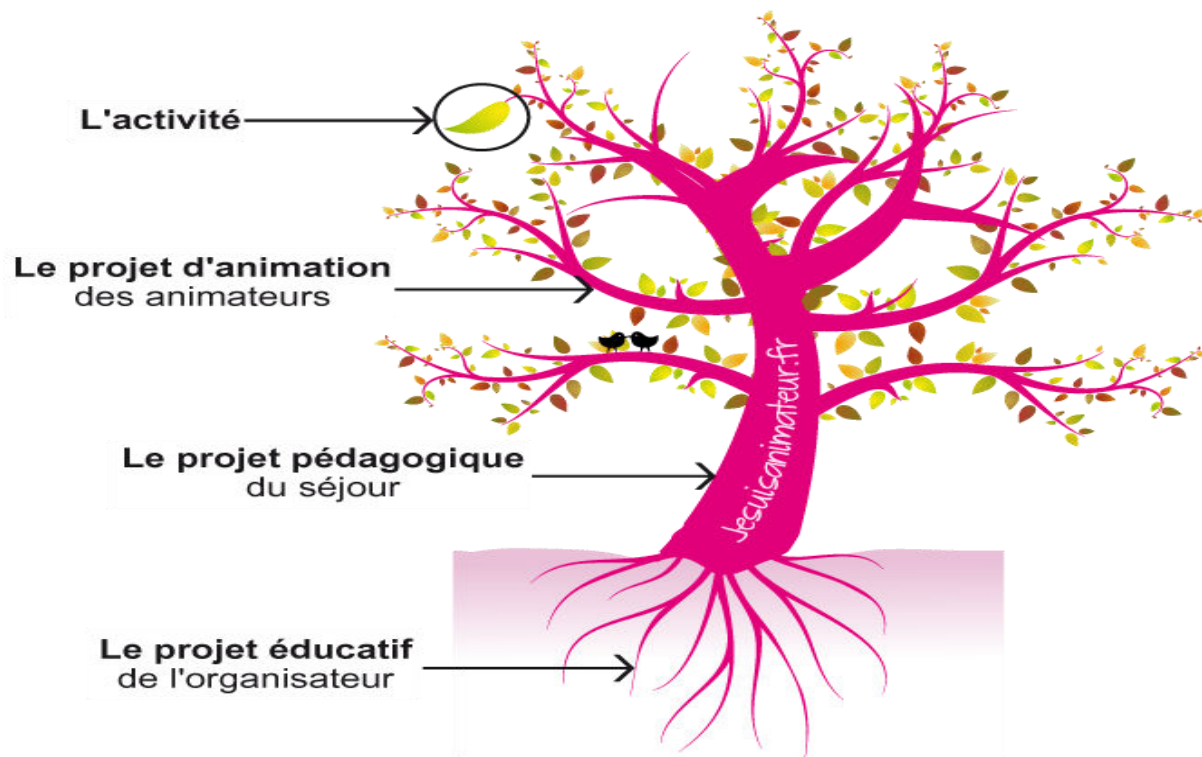
- « **Services & Activités** »
- « **Projets** »
- « **Citoyenneté** »

C'est à partir de l'ensemble de ces données, le cadre posé par la loi et les axes fixés par le Projet Social de notre structure, que nous allons pouvoir travailler.

¹ Projet Social 2021 - 2024 p.156.

1.1.4. De l'éducatif au pédagogique

Les responsables de secteur du CSC Jean-Paul Coste ont élaboré en équipe une « Livret de l'Animateur » qui définit les différents niveaux de projet au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) afin de lier de façon cohérente l'éducatif au pédagogique.



Le schéma ci-dessus, (développé en Annexes 2), illustre le passage du projet de la structure au projet d'animation construit sur le terrain. En effet, les attentes éducatives définissent les axes d'écriture du projet pédagogique : nos objectifs pédagogiques doivent donc se décliner dans chaque projet d'animation de l'ACM, jusqu'aux propositions d'activités.

1.2. LES MODALITES D'ACCUEIL DE L'ACM M. PAGNOL

1.2.1. Le public accueilli

L'agrément accordé par la DRAJES² nous permet d'accueillir les enfants de 2.5 à 11 ans.

Ils sont répartis au sein de **6 groupes homogènes** (adaptables selon le nombre d'inscrits) :

- Le groupe des *Rêveurs*, enfants âgés de 2,5 à 4 ans scolarisés en Petite Section ;
- Le groupe des *Curieux*, enfants âgés de 4 à 5 ans scolarisés en Moyenne Section ;
- Le groupe des *Malins*, enfants âgés de 5 à 6 ans scolarisés en Grande Section ;
- Le groupe des *Malins - Futés*, enfants âgés de 6 à 7 ans scolarisés en Grande section et Cours Préparatoire ;
- Le groupe des *Rusés*, enfants âgés de 7 à 8 ans scolarisés en Cours Elémentaire 1 et 2 ;
- Le groupe des *Rusés - Experts*, enfants âgés de 9 à 11 ans scolarisés en Cours Elémentaire 2 et Cours Moyen 1 et 2 ;

Les enfants présentant des troubles de la santé ou en situation de handicap bénéficient d'un accueil personnalisé et adapté à leur situation afin de permettre leur inclusion au sein du groupe référent. Cette adaptation peut être à la fois matérielle (mise en place d'outils pédagogiques adaptés,...), humaine (renforcement de l'équipe, ...) et/ou de temps d'accueil (réduction du temps d'accueil si cela s'avère nécessaire).

1.2.2. L'équipe et son travail

Dans un souci de qualité de travail et d'accueil pour les enfants, le CSC Jean-Paul Coste a choisi d'**augmenter ses taux d'encadrement** auprès des publics. Ainsi, quand la législation prévoit 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, le centre prévoit, dans la mesure du possible 1 animateur pour 6 et quand il est prévu 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans, le centre en prévoit 1 pour 10.

Le CSC Jean-Paul Coste est également très engagé dans une **politique de qualifications** de ses équipes : les spécificités de chacun sont mises en valeur au travers des actions menées sur le terrain. Cette volonté de niveau technique a un coût et représente un réel investissement pour le centre, ce

² Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport

qui se justifie dans la visée d'une plus-value sur la conduite du projet associatif.

Ainsi, l'équipe de direction se compose de :

- 2 responsables de secteur Enfance :
Delphine Berg, diplômée DESJEPS, et
Anne-Sophie Paul, Diplômée EJE Référente Petite-Enfance
- 1 adjoint de direction :
Alexis Nicolas, diplômé BPJEPS, BAFA
- L'équipe d'animation se compose de 17 à 20 animateurs (diplômés BPJEPS, BAFA, CAP Petite Enfance, stagiaires ou non diplômés)
- L'équipe technique d'entretien et de cantine est composée d'une responsable logistique et de trois agents de cantine et d'entretien.

1.2.3. Les locaux

Dans le cadre de la mise en place de notre ACM, nous avons signé une convention de mise à disposition des locaux scolaires avec l'école Marcel Pagnol préélémentaire et élémentaire.

Pour accueillir **les enfants** nous disposons :

De locaux de l'école préélémentaire	De locaux de l'école élémentaire
<ul style="list-style-type: none">- Une salle d'activité pour le groupe des <i>Rêveurs</i>- Une salle d'activité pour le groupe des <i>Curieux</i>- Une salle de motricité pour le groupe des <i>Malins</i>- Un dortoir- Des sanitaires attenants- De la cour de récréation	<ul style="list-style-type: none">- Une salle polyvalente pour les <i>Malins-Futés</i>- Le hall d'accueil pour le groupe des <i>Rusés</i>- Des sanitaires attenants- Une salle pour les <i>Rusés - Experts</i>- Des sanitaires attenants- De la cour de récréation.

Pour les temps de repas nous disposons d'un réfectoire pour les enfants de préélémentaire, d'un réfectoire pour les enfants de l'élémentaire et d'une cuisine satellite.

1.2.4. La communication avec les parents

Convaincus de l'importance de la relation entre les équipes d'animation et les familles, dans une visée de co-éducation inscrite dans le Projet Social de la structure, la communication avec les parents se fera sous différentes formes :

Par les échanges de mails et durant les temps d'accueil du matin et du soir

Par des rendez-vous périodiques lors d'évènements spéciaux qui auront lieu à chaque fin de période (goûter, représentation, exposition, ...)

Par la possibilité, lorsque l'organisation le permet, de prévoir des parents accompagnant lors des sorties

Par la mise en place d'un Comité de parents

Par ailleurs, les plannings d'activités et les menus de la cantine sont affichés à l'accueil du Centre de loisirs.

1.2.5. Les partenaires

Le Centre Socio-Culturel Jean-Paul Coste est signataire du Plan Educatif du Territoire, qui est une convention signée entre la Ville d'Aix-en-Provence, la Direction des Service Départementaux de l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 3 ans et permet de réunir tous les acteurs du territoire autour d'un projet éducatif global intégrant tous les temps de l'enfant.

Par ailleurs, le réseau de partenariat de l'ACM est riche et composé de partenaires de différentes natures :

- les **Partenaires Institutionnels**, dans le cadre de financement, de conventions, d'agrément, de réglementation et de conseils (la Région, le Conseil Général, l'Etat, la Mairie d'Aix-en-Provence, la DRAJES, DRAC, ...)
- les **Partenaires « Associatifs »**, qui fonctionnent sur projet (Le Festival d'Aix-en-Provence, Play international, CPIE Aix en Provence, UNICEF, ...)
- Les **Partenaires Educatifs** : l'Education Nationale, l'Ecole des Mines de Gardanne, l'INSPE
- les **Partenaires Privés**, ayant des compétences spécifiques (France 4 fan, AMEA, Hôtel de

Caumont).

2-LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : UNE DEMARCHE COLLECTIVE

En référence aux axes du Projet Social et aux valeurs éducatives du CSC Jean-Paul Coste, nous avons défini un cadre suffisamment large afin de permettre à l'équipe d'animation de discuter l'orientation pédagogique qu'elle souhaitait donner à ses actions sur le terrain. De la lecture des projets sociaux et éducatifs à la construction des objectifs pédagogiques, nous l'avons pensé en équipe.

Deux réunions ont été consacrées à l'écriture partagée de cette partie du projet. Dans un premier temps, lors d'un tour de table et en appui sur l'outil du « photo langage », chacun a pu dire les notions, les idées, les qualités, les principes ou encore les droits qui lui paraissaient incontournables à souligner, porter, défendre, partager et transmettre. Dans un second temps, et après leur avoir annoncé les objectifs pédagogiques que nous avons déclinés, l'équipe s'est familiarisée avec la dimension méthodologique de ce travail en proposant des objectifs opérationnels et les actions éventuelles pour les atteindre. Des temps très riches qui ont dessiné autant d'animations que d'animateurs !

C'est à partir de ces réponses, et en appui sur le projet social de la structure, que nous avons construit quatre axes de pensées et d'actions jusqu'à les transformer en objectifs généraux. Ce travail a permis à chacun de se replacer dans une intention pédagogique et a nourri un nouveau dynamisme.

NOS OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Objectif A : "Le cadre qui fait repère"

ASSURER UN CADRE D'ACCUEIL DONT LES MODALITES
PARTICIPENT A LA CONSTRUCTION DE REPERES CHEZ L'ENFANT

Objectif B : "Le vivre-ensemble qui fait citoyen"

APPREHENDER LE VIVRE-ENSEMBLE EN VUE D'ACCOMPAGNER
LE DEVENIR CITOYEN DE L'ENFANT

Objectif C : "La participation qui fait projet"

FAVORISER LA PARTICIPATION DE L'ENFANT, DU PARENT
ET DU PROFESSIONNEL AUTOUR DES PROJETS DE L'ACM

2.1. LE CADRE QUI FAIT REPERE

Ce premier objectif traduit une des fonctions premières de l'animateur : assurer la **sécurité physique, morale et affective** des enfants. Il nous a semblé primordial de la souligner en insistant sur deux dimensions : d'une part le cadre et d'autre part ce qu'il permet de constituer comme repères pour l'enfant.

Ainsi est-il question de définir les modalités qui nous permettent de veiller à la sécurité des enfants (en termes de lieux mais aussi de personnes) et de s'inscrire dans une relation de confiance avec l'enfant, en continuité à la fonction parentale.

OBJECTIF GENERAL	ASSURER UN CADRE D'ACCUEIL QUI PARTICIPE A LA CONSTRUCTION DE REPERES CHEZ L'ENFANT		
LES AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	CRITERES D'EVALUATION
La sécurité	Assurer un accueil sécurisant et sécurisé pour les enfants et les parents	Proposer un taux d'encadrement supérieur à la législation	Le taux d'encadrement de 1/6 enfants de moins de 6 ans et 1/10 enfants de plus de 6 ans sera respecté
L'animateur référent	Valoriser les "savoirs être" de l'animateur afin qu'il puisse tenir une posture adaptée et de référence	Organiser des temps de formation pour accompagner l'acquisition de savoirs, savoirs faire et savoir être	Chaque animateur a acquis les compétences demandées dans le cadre des activités de loisirs
L'identité dans le temps et l'espace	Permettre à l'enfant de se repérer dans le temps	Structurer la journée par des rituels adaptés aux besoins de l'enfant	Tous les enfants sont capables de se repérer dans le temps
L'identité dans l'espace	Permettre à l'enfant de se repérer dans l'espace	Définir des repères spatiaux pour l'enfant, adaptés à chaque tranche d'âge	Les enfants pourront se repérer dans les espaces

2.2. LE VIVRE-ENSEMBLE QUI FAIT CITOYEN

Le deuxième objectif tend à mettre en avant les axes de **citoyenneté** décrits par le Projet Social du Centre et souligne les actions de solidarité locale porteuses de mixité sociale. Il met en exergue l'inscription de l'enfant dans un groupe comme un citoyen s'inscrirait dans une société.

OBJECTIF GENERAL	ACCOMPAGNER LE DEVENIR CITOYEN CHEZ L'ENFANT		
LES AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	CRITERES D'EVALUATION
Une ouverture sur le monde	Favoriser les temps d'échanges informels pour entendre chaque enfant dans sa singularité	Mise en place de différents temps d'échanges favorisant le recueil de la parole de l'enfant (goûter, accueil du matin, du soir)	Les temps d'accueil du matin et du soir seront organisés de telle façon que les enfants bénéficieront de moments privilégiés avec l'animateur
Une sensibilisation à la solidarité et la citoyenneté	Soutenir l'émergence de comportements solidaires et citoyens	Favoriser les échanges de compétences entre les enfants	Des temps de jeux et ateliers collectifs intergroupes seront prévus dans les plannings d'activités
	Favoriser les échanges et/ou débat pour la construction d'un projet d'activités commun	Participer à l'élaboration du planning d'activités en collaborant avec ses pairs	Chaque mois, les enfants participeront à l'élaboration du planning d'activités d'une journée, à minima
La vie en collectivité	Etablir les règles de vie collective et favoriser la participation de tous au fonctionnement du groupe	Participer à l'élaboration des règles de vie	Au début de chaque période, chaque enfant aura participé à l'élaboration des règles de vie

En outre, il fait référence à la **vie en collectivité** qui fonde nos accueils collectifs. Cet objectif découle des valeurs qui caractérisent nos interventions en animation et plus encore dans un centre socio-culturel : l'entraide, la solidarité, la justice et l'égalité.

2.4. LA PARTICIPATION QUI FAIT PROJET

Ce quatrième objectif souligne l'implication de chaque acteur gravitant autour de l'accueil collectif de mineurs, de l'enfant au parent en passant par les professionnels. Cette dimension prend d'autant plus son sens qu'elle s'inscrit dans un centre socio-culturel. En effet, les axes du Projet Social précisent l'importance de rendre l'**usager acteur** de son devenir et soutiennent les actions de solidarité locale et de projets communs.

A la plus petite échelle de l'ACM, nous envisageons ce point comme l'occasion de **coconstruire avec et pour l'enfant**. Les actions mises en place se doivent alors de signer la cohérence entre les attentes et les propositions de tous les acteurs.

OBJECTIF GENERAL	FAVORISER LA PARTICIPATION DE L'ENFANT, DU PARENT ET DU PROFESSIONNEL AUTOUR DES PROJETS DE L'ACM		
LES AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	CRITERES D'EVALUATION
L'avis de l'enfant	Favoriser les échanges et/ou débat pour la construction d'un projet d'activités commun	Participer à l'élaboration du planning d'activités en collaborant avec ses pairs	Chaque mois, les enfants participeront à l'élaboration du planning d'activités d'une journée, à minima
	Donner la possibilité à l'enfant de proposer et de débattre des projets de l'ACM	A certains moments de l'année, proposer des temps d'échanges avec les enfants pour qu'ils puissent s'exprimer	Mettre en place une enquête de satisfaction avec des moyens adaptés à la tranche d'âge des enfants
L'implication du parent	Favoriser l'implication des parents dans les projets et le fonctionnement de l'ACM	Organiser des temps de rencontre pendant/hors temps d'accueil de l'acm	Un temps de rencontre convivial parents/direction/animateurs est prévu à chaque fin de période
		Mettre en place un comité de parents au sein de l'acm	Des temps de rencontre sont prévus deux fois dans l'année
		Proposer aux parents d'accompagner les enfants sur certaines sorties	L'accompagnement des sorties seront proposées aux parents

3- SUR LE TERRAIN, L'ANIMATION :

LE FONCTIONNEMENT GENERAL ET LES PROJETS TRANSVERSAUX

3.1. LES JOURNEES « TYPE »

Pour le groupe des Rêveurs et Curieux (Petite et Moyenne Section de Maternelle)

DEROULEMENT DE LA JOURNEE RÊVEURS

8h - 9h	Temps d'accueil enfants/parents divisé en différents pôles : Manuel, Expression, Jeux de société
9h	Musique du rangement - Rangement du temps d'accueil + Rassemblement par groupe
9h15	Chaque groupe rejoint sa salle + Fiche d'appel + présentation du déroulé de la journée
9h30	Début des activités
9h30 - 11h15	Activités
11h15 - 12h15	Repas
12h15 - 12h45	Rassemblement, retour au calme, préparation pour la sieste
12h45 - 14h45	Sieste - Réveil de l'ensemble du groupe à 15h
15h - 16h	Activités
16h- 16h30	Goûter
16h30 - 17h	Jeux libres / Extérieurs
17h-18h	Temps d'accueil Parents divisé en différents pôles : Manuel, Expression, Jeux de Société

Pour le groupe des Malins et Futés (Grande Section de Maternelle et Cours Préparatoire)

DEROULEMENT DE LA JOURNEE MALINS + FUTES

7h30 - 8h30	Temps d'accueil enfants/parents divisé en différents pôles : Manuel, Expression, Jeux de société
9h	Musique du rangement - Rangement du temps d'accueil + Rassemblement par groupe
9h15	Chaque groupe rejoint sa salle + Fiche d'appel + présentation du déroulé de la journée
9h30	Début des activités
9h30 - 11h15	Activités
11h15 - 12h15	Repas
12h15 - 13h15	Temps calme
13h15 - 14h30	Temps Libre (cours de récréation + atelier au choix)
14h30	Début des activités
14h30-16h	Activités
16h - 16h30	Goûter
16h30 - 17h	Jeux libres / Extérieurs
17h - 18h	Temps d'accueil Parents divisé en différents pôles : Manuel, Expression, Jeux de Société

Pour le groupe des Rusés et Experts (CE1, CE2, CM1 et CM2)

DEROULEMENT DE LA JOURNEE RUSES + EXPERTS	
7h30 - 8h30	Temps d'accueil enfants/parents divisé en différents pôles : Manuel, Expression, Jeux de société
9h	Musique du rangement - Rangement du temps d'accueil + Rassemblement par groupe
9h15	Chaque groupe rejoint sa salle + Fiche d'appel + présentation du déroulé de la journée
9h30	Début des activités
9h30 - 12h15	Activités
12h15 - 13h15	Repas
13h15 - 14h30	Temps Libre (cours de récréation + atelier au choix)
14h30	Début des activités
14h30-16h	Activités
16h - 16h30	Goûter
16h30 - 17h	Jeux libres / Exterieurs
17h -18h	Temps d'accueil Parents divisé en différents pôles : Manuel, Expression, Jeux de Société

3.2. L'organisation des temps d'activités

3.2.1. En interne

Les mercredis

Durant les mercredis de l'année, en s'appuyant sur les objectifs pédagogiques définis préalablement, et en lien avec l'actualité, nous définissons un axe de travail qui sera le fil rouge de l'année. Ainsi, cette année, la thématique du **développement durable** sera travaillée avec les enfants. Les objectifs étant de permettre à l'enfant, à travers des activités de découvertes, de loisirs et ludiques, de comprendre les enjeux du développement durable pour agir en citoyen responsable.

Les mois de mai et juin

En référence à nos objectifs pédagogiques, nous avons souhaité faire un temps fort sur les mois de mai et juin et ainsi mettre en lumière les animations de l'ACM et **rassembler** enfants, parents et animateurs.

L'équipe construira des **projets d'animation**, une démarche qui soutient la valorisation de leurs compétences (danse, théâtre, photo, sport, ...). Par binôme ou plus, ils définiront un projet qui :

- introduira le projet d'activité (titre, déroulement) ;
- précisera les objectifs pédagogiques en jeu ;
- définira la finalité du projet.

Cette démarche permet le mélange des groupes et l'**implication de l'enfant** puisqu'il peut choisir l'activité dans laquelle il souhaite s'inscrire. En effet, les mercredis de juin seront dédiés à la menée du projet : les enfants participeront à une des activités proposées jusqu'aux vacances.

C'est, selon nous, l'occasion de terminer l'année dans un échange convivial et collectif en invitant les parents à participer au rendu de ce temps fort.

Les vacances scolaires

Durant les vacances scolaires, des plannings d'activités spécifiques seront réfléchis en équipe, et les thématiques abordées peuvent différer des mercredis afin de sortir les enfants du quotidien.

Durant les petites vacances scolaires, à partir du second semestre, des stages peuvent être organisés en fonction de la demande des enfants (du CE1 au CM2). Ces stages permettent une transversalité entre les groupes et favorisent la transmission des compétences par les pairs.

Durant les grandes vacances, des sorties sont organisées, en lien avec la thématique de la période et/ou des intervenants sont programmés afin de compléter la programmation prévue par l'équipe d'animation.

Les Séjours

Afin de répondre pleinement à nos objectifs pédagogiques, notre ACM se donne également la possibilité d'organiser des séjours accessoires pendant les vacances scolaires.

L'inclusion des enfants en situation de handicap

Notre Accueil Collectif de Mineur a la possibilité d'accueillir des enfants en situation de handicap ou présentant des troubles de la santé autour d'un projet global visant l'inclusion.

3.2.2. Les projets externes

Les projets externes créent un véritable tissu partenarial entre les différentes structures locales et l'ACM.

Le Festival d'Arts Lyrique

Depuis plusieurs années, nous participons au Festival d'Arts Lyrique en proposant le Parcours Opéra à un groupe d'enfant. L'objectif est de sensibiliser les enfants à l'art lyrique en lui proposant des activités en lien avec cette pratique artistique. Des intervenants interviennent au sein de l'acm et nous avons la possibilité d'assister à un spectacle d'opéra.

Le Projet ISA (Ingénieurs Solidaires en Action)

Ce projet qui se déroule durant le second semestre, à partir de février, vise à la sensibilisation à la démarche scientifique animée par des étudiants de l'Ecole des Mines de Gardanne.

UNICEF- Uniday

Nous participons chaque année à la journée UNIDAYS qui est organisée par l'UNICEF.

Uniday est une journée festive organisée **tous les derniers mercredis du mois de mai**. Créée en 2017, cette journée a pour but de célébrer les droits de l'enfant et l'engagement des enfants et des jeunes partout en France.

Mômaix

« *Pour la culture en famille et le jeune public !* », expliquent les intervenants du dispositif mis en place par la Ville. Coordonnée par la Direction de la Culture, Mômaix s'appuie sur un partenariat avec les lieux de diffusion culturelle aixois.

Conformément à la « Charte Mômaix » élaborée par la Ville, le dispositif entend aussi favoriser les partenariats avec les structures de proximité et les centre sociaux. Ainsi sommes-nous « mariés » chaque année avec une structure culturelle aixoise, le but étant de pouvoir penser un projet sur mesure autour d'un spectacle donné. Il donne l'occasion à nos groupes et leurs familles de se rendre dans un théâtre, de découvrir une création artistique originale et d'y comprendre les ficelles du métier en rencontrant l'équipe artistique.

Nous sommes très attachés à ce partenariat parce qu'il nous permet de tendre vers l'accessibilité à la culture pour tous.

Le jardin partagé

La Ville d'Aix-en-Provence nous met à disposition des carrés de potager au sein de l'école Marcel Pagnol. La mise en place de ce jardin participe au maintien de la biodiversité en milieu urbain et s'inscrit dans une démarche locale de développement durable. Les activités de jardinage sont bien sûr au centre de la vie sociale. Elles permettent aussi de se dépenser, de se détendre en plein air, de créer des liens entre enfants, ou de se changer les idées.

Conclusion

L'élaboration de ce projet pédagogique nous a amenés à puiser dans les documents ressources mis à disposition par la structure et à nous appuyer sur les références de chaque membre de l'équipe. Ce travail a permis à chacun de s'inscrire dans une nouvelle intention pédagogique et a souligné l'importance que nous souhaitons accorder au sens de nos actions.

ANNEXES

Annexe 1 : Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles

Annexe 2 : De l'éducatif au pédagogique, les notions-clés.

JORF n°105 du 5 mai 2002 page 8962
texte n° 406

DECRET

Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 227-4, L. 227-5 et L. 227-9 ;

Vu l'avis du Conseil national de la jeunesse et de l'éducation populaire en date du 25 octobre 2001 ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décète :

Article 1

Le projet éducatif mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant l'accueil de mineurs dans des centres de vacances et des centres de loisirs sans hébergement.

Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs.

Lorsque l'organisateur accueille en centre de vacances ou en centre de loisirs sans hébergement des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

Article 2

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci.

Les personnes qui dirigent et animent le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions. Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

Article 3

La personne qui dirige le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement met en oeuvre le projet éducatif mentionné ci-dessus et en précise les conditions de réalisation dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui animent le séjour.

Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis.

Il précise notamment :

- la nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en oeuvre ;
- la répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;
- les modalités de participation des mineurs ;
- le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;
- les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;
- les modalités d'évaluation de l'accueil ;
- les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Article 4

Le projet éducatif ainsi que le document mentionné à l'article 3 sont communiqués aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers. Ils sont communiqués, dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la jeunesse, aux agents mentionnés à l'article L. 227-9 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5

La ministre de la jeunesse et des sports est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

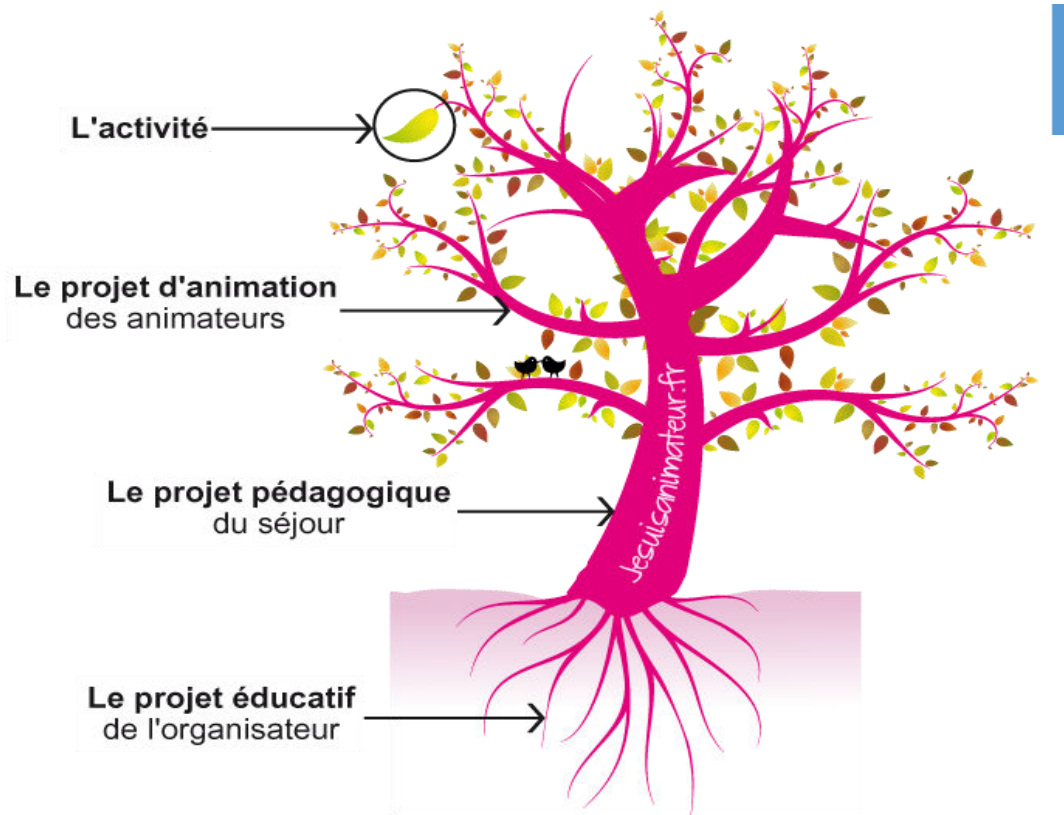
Fait à Paris, le 3 mai 2002.

Lionel Jospin

Par le Premier ministre :

La ministre de la jeunesse et des sports,

Marie-George Buffet



3

Le projet éducatif : représenté par les racines, le projet éducatif est rédigé par l'organisateur. Il définit les valeurs éducatives à long terme et concerne l'ensemble des séjours qu'il organise. Il est généralement rédigé pour plusieurs années, même si certains organisateurs le réactualisent régulièrement.

Le projet pédagogique : représenté par le tronc, le projet pédagogique est rédigé par le directeur en concertation avec les animateurs. Sur la base du projet éducatif de l'organisateur, il précise les objectifs du séjour et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Ce projet sera spécifique à un séjour donné, à une période donnée, à une équipe donnée.

Le projet d'animation ou le projet de fonctionnement : représenté par les branches, le projet d'animation – ou projet de fonctionnement – est élaboré par l'équipe d'encadrement. Sur la base du projet pédagogique et en concertation avec les enfants, il s'agit de traduire les objectifs et les moyens généraux en un ensemble d'activités autour d'un thème central. Le projet d'animation sera spécifique à un séjour donné voire à une tranche d'âge s'il y en a plusieurs.

Le projet d'activité : représenté par la feuille, le projet d'activité est élaboré par un ou plusieurs animateurs. À partir du cadre fixé par le projet d'animation et en concertation avec les enfants, il précise de manière concrète le fonctionnement d'une activité. Il ne dure que le temps de l'activité.

³ Source : Site internet « Jesuisanimateur.fr »